

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



49^{ème} session du Conseil de Développement industriel

**Déclaration du Sénégal au titre du point 7 sur les Mesures prises
face à la pandémie de la COVID-19**

**Par Monsieur Adama Baye Racine NDIAYE, Secrétaire
général du Ministère du Développement industriel et des
Petites et Moyennes Industries**

Madame la Présidente

Ma délégation par ma voix vous félicite suite à votre élection et exprime sa gratitude à l'ONUDI pour toutes les actions prises afin de faire face à la pandémie.

Cette crise a constitué un choc brutal pour tous, pauvres comme riches et a montré nos vulnérabilités collectives.

Dans le cadre de la riposte contre la pandémie, le Sénégal a pris une batterie de mesures dont, entre autres, la mise à la disposition du personnel soignant de kits de protection, de produits de soin pour les malades, la réduction de moitié du personnel des entreprises industrielles et des services administratifs, l'interdiction des rassemblements, la restriction des déplacements, l'instauration d'un couvre-feu, l'obligation du port de masque dans les lieux recevant du public. Des unités industrielles de fabrication de masque chirurgical ont été créées, pour la première fois, au Sénégal.

Pour mieux appréhender l'impact de la crise sanitaire sur le secteur industriel, il a été commandité une étude visant à obtenir des informations pertinentes sur le comportement des industries.

De cette enquête, il est ressorti que la crise a eu un impact significatif sur l'activité des entreprises industrielles. En effet, **92,5%** d'entre elles ont déclaré avoir été impactées par la Covid-19 et parmi celles-ci, **96%** parlent d'impact négatif sur les approvisionnements en matières premières, les acquisitions de biens d'équipements, la production ainsi que les investissements.

Aux fins de juguler les effets socio-économiques de la pandémie, le Sénégal a mis en place un Programme de Résilience Économique et Sociale doté d'un **Fonds de près de**

1,8 milliards d'euros, en vue de soulager les ménages les plus affectés et les entreprises directement touchées.

Ce Fonds a permis de venir en aide aux entreprises, à travers une remise partielle de la dette fiscale, une exonération fiscale, un soutien aux secteurs les plus touchés, le paiement de la dette due aux fournisseurs, un mécanisme de financement / Facilité de trésorerie, etc.

A l'épreuve, il s'est avéré que ce programme était une absolue nécessité car le Sénégal, après une période de croissance soutenue de 6% en moyenne au cours des 6 dernières années, a vu sa dynamique stoppée par la pandémie. En effet, il a permis de contenir la dégradation de l'économie dont la croissance prévue initialement pour être négative s'est finalement stabilisée à 1,5% en 2020 contre une projection initiale de 7,7%.

Madame la présidente

L'un des enseignements à tirer de cette crise est qu'il est plus que nécessaire d'opter pour une stratégie de développement visant à compter sur ses propres ressources. Il s'agit dorénavant de produire au Sénégal ce que l'on consomme dans l'optique d'une **souveraineté alimentaire et sanitaire, un des axes majeurs du Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré du Plan Sénégal Emergent adopté dans le cadre de la relance de l'économie post-covid_19**. Le défi à présent tourne autour d'un développement endogène orienté vers un appareil productif propice et plus compétitif avec l'implication d'un secteur privé national fort.

Il me plait à ce stade de relever, pour m'en réjouir, qu'avec le concours de l'ONUDI, le Sénégal prévoit de **créer cinq agropoles qui sont des zones de transformation agroalimentaire et qui visent une meilleure valorisation des productions agricoles**. D'ailleurs, l'agropole Sud dont les

études de faisabilité ont été menées par l'ONUDI est en cours de réalisation.

Ces agropoles, réalisés en partenariat public-privé, constituent un réel centre d'intérêt pour les partenaires, notamment, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement, la Banque Européenne d'Investissement, l'Agence Belge de Développement.

Dans le domaine de la pharmacie, le Sénégal s'est doté d'une stratégie de développement de l'industrie pharmaceutique, avec comme ambition de produire 50% de la demande locale en molécules d'ici 2035. Il s'agit, à travers des réformes dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, de sécuriser la production, **localement, de 18 molécules** considérées comme prioritaires en raison de leur importance élevée pour la santé publique de la population.

C'est dans ce cadre enfin que nous travaillons à la réalisation du projet PHARMAPOLIS qui vise à créer un pôle industriel pharmaceutique et biomédical avec un parc dédié à la pharmacie et à la pharmacopée et pour la réalisation duquel est sollicité tout accompagnement technique comme financier d'instances comme l'ONUDI.

Je ne saurais terminer sans saluer le Directeur Général Li Yong dont l'action à la tête de cette organisation lui a permis de répondre encore plus aux attentes des pays membres, notamment ceux moins industrialisés. Je vous remercie.